



Des chaînes logistiques durables et résilientes sont cruciales pour la relance après la COVID-19

Publication immédiate

Montréal, le 17 septembre 2020 – Dans une [déclaration commune](#) sur l'importance cruciale de chaînes logistiques intégrées résilientes et durables pour la relance mondiale après la pandémie de COVID-19, l'OACI et sept autres institutions des Nations Unies invitent les États à favoriser une coordination et une coopération plus efficaces entre les modes de transport et par-delà les frontières.

« Nous invitons tous les gouvernements à développer au maximum la contribution du commerce et des chaînes logistiques internationaux pour assurer une relance socio-économique durable après la pandémie de COVID-19 en utilisant davantage les instruments et les normes juridiques internationaux et en renforçant la coopération régionale et sectorielle », a déclaré la Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu.

La déclaration est signée par Mme Liu et par les chefs de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation maritime internationale (OMI), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE), la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO).

La déclaration fait mention de plusieurs mécanismes, comme la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets *TIR* (convention TIR) des Nations Unies et son système international eTIR, la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (Convention CMR) et son protocole eCMR, et le Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA), ainsi que des normes internationales relatives à l'échange de données, comme celles qui ont été élaborées par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), « ces instruments permettant le transport transfrontalier de marchandises sans inspection physique et la réduction des contacts entre les personnes ».

Pour le transport aérien plus particulièrement, les États sont invités à suivre les principes de base énoncés dans le [rapport de l'Équipe spéciale du Conseil sur la relance de l'aviation \(CART\)](#) et à mettre en œuvre ses recommandations et ses lignes directrices.

« Nous encourageons les États à adopter une approche fondée sur le risque pour rétablir la connectivité avec le moins de restrictions possible tout en empêchant la propagation de la COVID-19, en protégeant la santé et la sécurité des conducteurs, des équipages et du personnel des services douaniers », a rappelé Mme Liu.

À cet égard, la mise en œuvre de [couloirs sanitaires \(PHC\)](#) sera d'une importance particulière pour assurer une exploitation des vols « sans COVID-19 ».

La déclaration commune fait fond sur l'élan imprimé par l'OACI dès les premiers jours de la pandémie pour garantir le rétablissement de la connectivité aérienne dans des conditions de sécurité, de sûreté et de durabilité. Cet effort comprend l'élaboration et la fourniture gratuite et universelle d'orientations techniques essentielles et une promotion constante de l'importance cruciale du transport aérien tant pour assurer la relance après la pandémie que pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies.

L'OACI fournit aussi aux États une assistance pour mettre en œuvre ses orientations sur la relance après la COVID-19, notamment en organisant des webinaires. Une [série de webinaires sur la numérisation du fret aérien](#), qui doit commencer le 29 septembre 2020, appuiera directement les objectifs de cette déclaration commune.



Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 193 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Portail de l'OACI sur la COVID-19](#)

[L'OACI et les objectifs de développement durable des Nations Unies](#)

Informations générales :

communications@icao.int

Twitter: [@ICAO](#)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)